



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 01.11.2018

Numéro de publication: SR01-0000000146

Canton: VD

Entité de publication:

Christophe Fischer et Georges Mettrau, Notaires, Rue Saint-Pierre 2, 1003 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Cabord Sàrl avec CHRSL Sàrl

Organisation transférante:

Cabord Sàrl
CHE-115.063.033
Rue de l'Arc-en-Ciel 8
1030 Bussigny

Organisation reprenante:

CHRSL Sàrl
CHE-318.869.803
Rue de l'Arc-en-Ciel 8
1030 Bussigny

Publication de la fusion dans la FOSC: 22.10.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

22.01.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

CHRSL Sàrl
Rue de l'Arc-en-Ciel 8
1030 Bussigny (Vaud)